

AFFAIRE No 18 - AUTORISATION D'ENGAGER LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION
DIVERS TERRAINS

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DU RAPPORT.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Commune est entrée en pourparlers avec les propriétaires de terrains ci-dessous désignés, en vue de la réalisation de certains projets d'intérêt général décrits dans le tableau suivant :

Propriétaires	Terrains/Superficies	Projets
M. OVA Joseph Gérard Théo	AH 26 / 746 m2	
Mme ADMETTE Bertin	AH 28 / 385 m2	Extension de la Zone Industrielle du bas de la Rivière
S.O.R.E.G.	AH 27 - / 616 m2 249	
Succession DE PALMAS Ralph Harry Félix	BY 59 / 530 m2 (p)	Doublement du réservoir d'eau potable

Toutefois, les négociations entamées avec ces propriétaires ne permettant pas d'entrevoir une conclusion rapide, par voie amiable, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à engager la procédure d'expropriation desdits terrains.

Je mets cette affaire aux voix.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

LE SECRETAIRE DONNE LECTURE DES AVIS DES COMMISSIONS.

Commission du Cadre de Vie

Il s'agit d'une mesure préventive qui ne sera utilisée qu'en cas d'échec amiable.

Il vous est demandé de prendre également en compte l'expropriation suivante :

- * Référence cadastrale : AB 90,
- * Superficie : 177 m²,
- * Situation : Petite-Ile,
- * Propriétaires : MARIAMA et copropriétaires,
- * Projet : construction de logements sociaux.

Par ailleurs, il vous est précisé les situations respectives des terrains figurant au rapport, à savoir :

- * pour ceux cadastrés section AH 26, 27 et 28 : Quai Ouest/Rivière Saint-Denis,
- * et pour celui cadastré section BY 59 (p) : Montagne.

Commission des Finances

Elle émet un avis favorable.

D.C.M. affichée en Mairie,
Le 31 mars 1988

D.C.M. reçue à la Préfecture,
Le 6 avril 1988

M. HOARAU M. : Quelqu'un demande-t-il la parole ? Y a-t-il des observations ?

Je mets cette affaire aux voix. Opposition ? Abstention ?

Le rapport, ainsi que les avis des Commissions,
sont adoptés à l'UNANIMITE.